

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert . MENARD , Maire .

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, M. D'ABBADIE, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, Mme RUL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, M. ANGELI, Adjoint(s).

Mme DE SAINT PIERRE, M. FORT, M. GALTIER, M. FABRE-LUCE, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUIERA, M. VALETTE, Mme MENARD, M. ANDRIEU, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme GOMEZ, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme AGUGLIARO, Mme BERTRAND, Mme NAVARRO, M. ALAMI, Mme JAOLU, Mme FUCHS, Mme GOULLIART, Mme ADTAKAN, M. ALZINGRE, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): Mme PECH, M. BONAMY, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie Vidal

- APPEL et ADOPTION du COMPTE-RENDU de la Séance Publique du

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMPTE-RENDU des DECISIONS du MAIRE : le Conseil prend acte

ORDRE DU JOUR

ENVIRONNEMENT

1 - Présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2021

ADMINISTRATION BUDGETAIRE

2 - Débat d'orientations budgétaires - Adoption du rapport pour le Budget primitif 2022

3 - Participation de la commune en faveur des sinistrés suite à l'épisode de gel

ADMINISTRATION GENERALE

4 - Mise en réforme divers matériels

5 - Mise en place d'une caméra de vidéo-protection 40 avenue Albert 1er

6 - Francs Biterrois - Convention D'Objectif Ville/GOS - Avenant n°1

COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME

7 - Franc Biterrois - Mise en place d'une opération promotionnelle pour l'Hiver 2021

8 - Convention de partenariat Ville de Béziers - CCI Hérault. Avenant n°1

9 - Association des commerçants des Halles - Octroi d'une subvention exceptionnelle

10 - Ouvertures dominicales des commerces de détail - Année 2022 - Modification des dates

CULTURE

11 - Accueil en résidence de compagnies sur le site des Franciscains - demande de subvention auprès de la DRAC

12 - Les rendez-vous de Riquet 'Tous en scène' - demande de subvention auprès de la DRAC

13 - Demande de subvention annuelle suite à la réalisation des opérations d'archéologie préventive

14 - Convention Région Occitanie - Inventaire du patrimoine

15 - Salle de loisirs associatifs Zinga Zanga - Modification des conditions de mise à disposition à titre gratuit, ainsi que du tarif

16 - Organisation du Concours de Chant Lyrique - Convention Ville de Béziers / Association Les Amis du Bel Canto - Avenant N°2

PERSONNEL

17 - Mise à jour du tableau des emplois

SCOLAIRE

18 - Don de mobilier scolaire communal en faveur de l'école du village libanais de Koum Arab

19 - Labellisation de la Cité éducative Béziers centre-ville. Convention cadre

20 - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Béziers et l'établissement public local d'enseignement Jean Moulin - Dispositif de Réussite Educative

21 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'association Unis Cité

22 - Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat

23 - Participation des communes de résidence aux frais de scolarisation d'un élève dans une école publique de la Ville

SOCIAL

24 - Convention d'objectifs entre la Ville de Béziers et La Bastide des Artistes

25 - Subvention d'Equipement en faveur de l'association "Espace Renaissance"

SPORTS

26 - Subvention exceptionnelle pour les Étoiles du Rail

TRAVAUX INFRASTRUCTURE

27 - Dissimulation des réseaux aériens avenue Jean Moulin (secteur de la Trinité) 2020-0003-LV Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de programmation et de subventions auprès d'Hérault Energies

28 - Convention de servitude pour ouvrages de distribution d'électricité éclairage public et télécommunications : Dissimulation des coffrets électriques rue André Chénier - Dossier : 2021-0050-LV

29 - Convention de réalisation des travaux et d'entretiens : travaux de confortement d'un support catenaire à proximité de la gare de Béziers. SNCF RESEAU / VILLE DE BEZIERS

OBJET : 0 - ADMINISTRATION GENERALE - Compte rendu des décisions du Maire - Application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° CM200525D002 en date du 25 mai 2020, rendue exécutoire le 27 mai 2020, donnant délégation au Maire d'une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises depuis la séance publique du 25 octobre 2021.

338 - ..ADMINISTRATION GENERALE - Décision hebdomadaire n°38 – Marchés Publics – Marchés et Avenants

339 - CULTURE - Organisation de la Fête du Miel les 25 et 26 septembre 2021

340 - JURIDIQUE. . - Convention de mise à disposition de matériel de prise de vue aérienne – Location de matériel photographique

341 - JURIDIQUE... - Contentieux – Tribunal judiciaire de Béziers – procédure d'expulsion contre SARLU ADM MECA/M. Mohamed ADMI – Autorisation d'ester et désignation d'un avocat

342 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision hebdomadaire n° 38 bis – Marché Publics – Marchés et Avenants

- 343 - ADMINISTRATION GENERALE..... - Cimetière Neuf – Abrogation de la décision n°179 du 26 mai 2021 relative à une concession familiale accordée à Monsieur RODRIGUEZ Joseph et son fils ESPINAS Richard
- 344 - JURIDIQUE - Mise à disposition d'un local rue Victor Hugo au profit du CIBB
- 345 - JURIDIQUE..... - Protection fonctionnelle - Affaire TRIOUX Thierry et DIAZ Marvin contre MENCER Anouar – Octroi de la protection fonctionnelle
- 346 - JURIDIQUE..... - Contentieux – LAMRIRA c/ Ville de Béziers – exécution de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Montpellier en date du 23/09/2016 – Encaissement des condamnations
- 347 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE -Catalogue des tarifs de la ville : Adoption de nouveaux tarifs pour le service Béziers Congrès dans le cadre du salon des santons
- 348 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Catalogue des tarifs de la ville : Adoption de nouveaux tarifs pour le service Béziers Congrès
- 349 - JURIDIQUE - Précontentieux - Sinistre du 15 septembre 2021 – Règlement du litige par transaction
- 350 - ADMINISTRATION GENERALE..... - Cimetière Neuf – Concession familiale trentenaire accordée à Monsieur GHIGLIONDA Bernard et son épouse Madame ROUVIER Irène
- 351 - ADMINISTRATION GENERALE..... - Cimetière Neuf – Concession familiale perpétuelle accordée à Monsieur BOIS Franck et Monsieur PEREZ Mikaël
- 352 - CULTURE..... - Convention de mise à disposition gratuite de l'Auditorium de la Médiathèque André Malraux – Conférences des 2 octobre, 29 octobre, 5 novembre et concert du 20 novembre 2021
- 353 - ADMINISTRATION GENERALE. - Décision hebdomadaire n° 39 – Marchés publics – marchés et avenants
- 354 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME -Allée Rétro : Animation karting pour enfants par la société Terraland
- 355 - SOCIAL - Contrat concernant un accord de confidentialité - Maison de la Parentalité
- 356 - CULTURE - Mise à disposition des Arènes pour l'organisation de la manifestation Family Piknic

357 - JURIDIQUE - Contentieux – Ville de Béziers c/HANNO – Paiement des frais d’avocat

358 - JURIDIQUE - Contentieux – Tribunal Administratif de Montpellier – Dossier n°1904889-1 – SCI IMMOGROUPE – Requête en annulation de la décision tacite d’octroi de permis de construire en date du 05 août 2019 – Paiement des honoraires dus au cabinet MAILLOT AVOCATS

359 - CULTURE - Don d’un tableau de Gaston Cugnenc à la Ville de Béziers

360 - JURIDIQUE..... - Contentieux – LAMRIRA c/ Ville de Béziers – exécution de l’arrêt rendu par la Cour d’Appel de Montpellier en date du 23/09/2016 – Encaissement des condamnations

361 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - ...Remboursement Assurance flotte automobile de la Ville de Béziers « SMACL ASSURANCES » de la somme d’un montant de 200,00 euros par virement suite à l’accident du 30 mai 2020 et à l’ouverture du dossier sinistre n°2020 14 88 37D. Notre Compagnie d’Assurance flotte automobile « SMACL ASSURANCES » propose de nous rembourser par virement la somme d’un montant de 200 euros correspondant au remboursement de la franchise sur le véhicule EL-292-DV (code 0847) accidenté le 30 mai 2020 sous le numéro dossier sinistre 2020 14 88 37D ; dont le taux de responsabilité est de 0 % et qui a été réparé par le garage Bonneville

362 - ADMINISTRATION GENERALE - .Décision hebdomadaire n° 40 – Marchés Publics – Marchés et Avenants

363 - CULTURE - Cession de matériel à titre onéreux

364 - JURIDIQUE - Protection fonctionnelle – Octroi de la protection fonctionnelle à M. Jimmy MAZARS, agent du service Nettoyement

365 - DOMAINE -E.N.S Vente de quatre parcelles route de Pézenas, Rec d’Ourtigues section DV°18, 19, 20 et 21 – Exercice du droit de préemption

366 - DOMAINE -Avenant n°1 – Convention « Boutiques Éphémères de Noël – Édition 2020 – location saisonnière 4, rue Guibal – Commune de Béziers / Preneur : S.A.R.L SAUVAGE, représentée par Madame Cinthia BARATTA

367 - DOMAINE -Avenant n°1 – Convention « Boutiques Éphémères de Noël – Édition 2020 – location saisonnière 2, rue Mairan– Commune de Béziers / Preneur : « ODETTE Poésie Fleurie », représentée par Madame Morgane TRISTANI

368 - DOMAINE..... - Avenant n°1 – Convention « Boutiques Éphémères de Noël – Édition

- 2020 – location saisonnière 33, rue du 4 Septembre– Commune de Béziers / Preneur : « BOBINENSAC », représentée par Madame Corinne SERVAT
- 369 - JURIDIQUE - Squat dans une propriété communale 80 et 82 boulevard d'Angleterre – Décision d'ester en justice et désignation d'un avocat
- 370 - ADMINISTRATION GENERALE -Cimetière Neuf – Abrogation de la décision n° 171 du 21 mai 2021 relative à la conversion d'une concession accordée à Monsieur CANO Karim et CANO Sabrina
- 371 - ADMINISTRATION GENERALE -Cimetière Neuf – Concession familiale perpétuelle accordée à Madame SOLER Antoinette
- 372 - ADMINISTRATION GENERALE -Cimetière Neuf – Concession familiale trentenaire accordée à Madame LOUCHE Patricia
- 373 - ADMINISTRATION GENERALE - Attribution – Case de columbarium accordée à Madame HUCHEDE Geneviève
- 374 - DOMAINE - Convention d'occupation du domaine public – Télescope touristique place des Albigeois
- 375 - ADMINISTRATION GENERALE - .Décision hebdomadaire n° 41 – Marchés Publics – Marchés et Avenants
- 376 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre » action cœur de Ville » - Monsieur GRANIER
- 377 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre » action cœur de Ville » - Monsieur COMBES
- 378 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre » action cœur de Ville » - Monsieur CONGNARD
- 379 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre » action cœur de Ville » - Monsieur BASSOMPIERRE
- 380 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre » action cœur de Ville » - Madame BOSSOUF

- 381 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre « action cœur de Ville » - Madame ROYER
- 382 – DOMAINE - Demande de prêt de l'exposition « Cultura Viva » au CIRDOC – Institut occitana de cultura
- 383 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision hebdomadaire n° 42 – Marchés publics – Marchés et avenants
- 384 - JURIDIQUE - Contentieux – Escroquerie et usage de faux – Fraude à la subvention – Paiement des honoraires
- 385 - JURIDIQUE - Constat d'huissier – Ville de Béziers c/X – Squat 3 rue Miquel – Paiement des honoraires
- 386 - JURIDIQUE - Contentieux – LAMRIRA c/ Ville de Béziers – exécution de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Montpellier en date du 23/09/2016 – Encaissement des condamnations
- 387 - JURIDIQUE - Constat d'huissier – Permis de construire et d'aménager Place de Gaulle – Paiement des honoraires
- 388 - JURIDIQUE - Contentieux – Ville de Béziers c/ SNC 16 Docteurs Bourgets – Référé expertise – Paiement des honoraires
- 389 - JURIDIQUE - Contentieux – Ville de Béziers c/ X – Squat dans un immeuble frappé de péril imminent – Paiement des honoraires
- 390 - JURIDIQUE - Conseil Juridique – Droit de préemption Urbain – Paiement des honoraires
- 391 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière Neuf – Reprise administrative en terrain commun
- 392 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière Neuf – Reprise administrative de cases de columbarium
- 393 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre « action coeur de ville » Monsieur JASLET

Le Conseil prend acte

OBJET : 1 - ENVIRONNEMENT - Présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2021

Mesdames, Messieurs,

Le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, rendu obligatoire pour les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants par la Loi Grenelle II (art.255), est présenté avant le débat d'orientation budgétaire.

Il comporte, conformément au Décret du 17 juin 2011, deux bilans, déclinés au regard des 5 finalités de développement durable mentionnées au III de l'article L110-1 du Code de l'Environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire,
- mais aussi une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes.

Ce rapport constitue donc un levier pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, mais il est aussi un outil de dialogue local qui permet à la Ville de Béziers de communiquer sur le bilan de ses actions et politiques publiques au grand public et aux services de l'État. Il apporte également un fondement objectif à un débat interne, et conforte ainsi la dynamique d'amélioration continue des actions et politiques publiques de la Ville en matière de développement durable.

Ainsi, ce rapport intègre toutes les actions et politiques publiques menées par la Ville de Béziers en faveur du développement durable, pour les années 2020-2021. A partir de ce bilan, le rapport identifie les perspectives de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2022.

Après examen, il vous est proposé :

- de prendre acte de la présentation du rapport 2021 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, préalablement au débat d'orientation budgétaire, et de le transmettre au Préfet et à la DREAL.

Le Conseil prend acte

OBJET : 2 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Débat d'orientations budgétaires - Adoption du rapport pour le Budget primitif 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), sur la base d'un rapport définissant les orientations budgétaires pour 2022, qui vous a été transmis le 10 novembre 2021, un débat s'est tenu.

Après examen, il vous est donc proposé, conformément à l'article 2312-1 du CGCT :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, préalable au vote du budget primitif pour l'année 2022,
- et de voter le rapport de présentation des orientations budgétaires qui vous a été présenté.

Votants : 48

Pour : 44

Contre : 4

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 3 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Participation de la commune en faveur des sinistrés suite à l'épisode de gel

Mesdames, Messieurs,

Les dégâts consécutifs à l'épisode de gel début avril 2021 ont été considérables pour le secteur agricole et tout particulièrement pour les viticulteurs et les arboriculteurs de l'Hérault et de la commune.

Par délibération du 10 mai 2021, le Conseil départemental a créé un Fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés.

Considérant que ces événements exceptionnels ont pour conséquences des pertes de récolte importantes (à hauteur de 50 à 80 % pour certaines exploitations), des situations de détresse pour beaucoup d'exploitants agricoles et de structures coopératives, et inévitablement des répercussions sur le maintien des activités économiques sur le territoire de la commune et de l'intercommunalité,

Considérant qu'au vu de l'urgence de la situation, un Fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel a été mis en place, par le Département de l'Hérault, de concert avec la Chambre d'Agriculture,

Considérant que la commune de Béziers souhaite, dans un souci de solidarité territoriale et de maintien des activités en milieu rural, soutenir cette initiative exceptionnelle, qui relève de l'intérêt général du bloc communal ;

Après examen, il vous est donc proposé, conformément à l'article L 2121-29 du CGCT (Code général des collectivités territoriales),

- de décider d'abonder le fonds départemental à hauteur de 39 412 euros, soit 0,50 centimes d'euros par habitant de la commune.

- d'autoriser Monsieur le maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 4 - ADMINISTRATION GENERALE - **Mise en réforme divers matériels**

Mesdames, Messieurs,

La commission de réforme a procédé au recensement de divers matériels (tondeuses, pont élévateur, plancha, lavabo, frigo, ciel de rue) ainsi qu'un véhicule de marque Fiat Scudo et un scooter.

La commission propose de réformer et de sortir de l'actif, les divers matériels listés en pièce jointe.

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser, la réforme, la sortie de l'actif et la cession des divers matériels.
- et d'autoriser M. le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 5 - ADMINISTRATION GENERALE - Mise en place d'une caméra de vidéo-protection 40 avenue Albert 1er

Mesdames, Messieurs,

La ville de Béziers souhaite réaliser une extension de la vidéo-protection sur l'ensemble des quartiers de la commune.

A cet effet, la ville de Béziers a demandé la possibilité d'installer une caméra de type dôme, qui sera fixée en façade de l'immeuble appartenant à Monsieur Vincent MILHAUD, situé 40 avenue Albert 1^{er}.

Pour formaliser cet accord, il convient de contractualiser les droits et obligations de cette installation par une convention, conclue à titre gratuit, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Après examen, il vous est proposé

- d'approuver l'installation d'une caméra de vidéo-protection sur la façade de l'immeuble situé 40 avenue Albert 1^{er} .
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer la convention portant sur l'installation d'une caméra en façade de l'immeuble situé 40 avenue Albert 1^{er} .

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 6 - ADMINISTRATION GENERALE - Francs Biterrois - Convention D'Objectif Ville/GOS - Avenant n°1

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil municipal du 08 juin 2021, la Ville de Béziers a accordé au GOS une subvention de 240 000€, payable en deux fois, pour la mise en place du projet Francs Biterrois en faveur des agents communaux.

Compte tenu de l'engouement actuel du projet, il vous est proposé de modifier le calendrier de versement de la subvention en autorisant la Ville à verser le reliquat avant le 1^{er} janvier 2022.

Après examen, il vous est proposé :

- D'accepter un versement anticipé de la subvention ;
- D'autoriser le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente convention notamment l'avenant joint.

Depuis son lancement en septembre, le Franc Biterrois remporte un énorme succès sur le territoire du Cœur de Ville. A ce jour, près de 300 commerçants, restaurateurs et artisans sont partenaires du projet, ce qui représente près de 100 000 francs biterrois mis en circulation sur notre commune.

sont partenaires du projet, ce qui représente près de 100 000 francs biterrois mis en circulation sur notre commune.

Plébiscité par les agents communaux, le projet est actuellement en cours de diffusion auprès des employeurs du biterrois et des touristes.

Désormais, la Commune souhaite mettre en place, pour Noël 2021, une animation commerciale permettant à tout particulier d'acquérir des francs biterrois à un prix attractif. La Ville de Béziers offrira 10 francs biterrois pour 40 francs biterrois achetés. Seules 1500 pochettes pour une valeur totale de 75 000 € seront disponibles.

Par ailleurs, la Commune réalisera deux jeux concours :

Le premier comprenant 23 lots de 50 francs biterrois et 1 lot de 100 francs biterrois (soit un total de 1250€). Il s'agira d'une opération « boules de Noël » à la manière d'un calendrier de l'avent destiné à attirer le public dans les commerces partenaires du centre-ville.

Le deuxième concours, comprendra 6 lots pour une valeur totale de 3 000€. En effet, la Commune souhaite organiser le concours du plus beau balcon et de la plus belle vitrine de commerce en cœur de ville afin que le centre-ville se remplisse de lumières et de la chaleur des Fêtes de Noël. Il y aura ainsi la catégorie « Illuminations et décorations de balcons » et la catégorie « Illuminations et décorations de vitrines de commerces ». Un jury déterminera les trois lauréats de chaque catégorie qui remporteront chacun des francs biterrois comme suit :

- 1^{er} Prix pour chacune des deux catégories : 800 Francs Biterrois;
- 2^{ème} Prix pour chacune des deux catégories : 500 Francs Biterrois;
- 3^{ème} Prix pour chacune des deux catégories : 200 Francs Biterrois.

Le règlement du concours sera établi ultérieurement et adopté par arrêté municipal.

Afin de pouvoir mettre en application ces différentes participations, la Commune procédera au versement des sommes correspondantes à la société Euridice Développement, société désignée par marché public qui est responsable du reversement de la valeur en euros aux commerçants dont les produits ont été réglés en Francs Biterrois (selon avenant n°4 au marché et Bordereau des prix unitaires).

Après examen, il vous est proposé :

- D'acter la mise en place d'une opération promotionnelle prenant en charge 20 % de la valeur des Francs Biterrois mis en vente, soit 15 000 € (10 francs biterrois par pochette).
- D'accepter la mise en place de deux jeux concours et d'y contribuer pour 1250€ et 3000€,
- De promouvoir le franc biterrois en incitant les autres employeurs du territoire à participer au projet par l'acquisition de francs biterrois au profit de leurs employés ou partenaires,
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 8 - COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME - Convention de partenariat Ville de Béziers - CCI Hérault. Avenant n°1

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 juin 2017, la Ville de Béziers et la CCI Hérault ont conclu une convention de partenariat afin de mener à bien des actions de revitalisation du centre-ville : Grand Bazar, Visiocommerce, Salon Entreprendre, etc...

L'article III.9 de cette convention prévoit que de nouvelles actions pourront intervenir dans le cadre de ce partenariat et qu'elles feront alors l'objet d'un avenant.

Pour l'année 2021, la CCI Hérault souhaite participer à hauteur de 100 000 € aux décorations des rues du circuit marchand par le versement d'une subvention à la Ville de Béziers. La Ville de Béziers s'engage quant à elle à offrir à la CCI Hérault 2 places pour les matches de rugby se déroulant au stade Raoul Barrière sur la saison 2021-2022.

Ces dispositions sont donc intégrées dans un avenant à la convention initiale qui est joint à la présente délibération.

Après examen, il vous est proposé :

- De valider l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville de Béziers et la CCI Hérault,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 9 - COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME - Association des commerçants des Halles - Octroi d'une subvention exceptionnelle

Mesdames, Messieurs,

L'association des commerçants des Halles a saisi la Ville afin d'obtenir une subvention exceptionnelle afin de poursuivre ses missions.

En raison de la pandémie COVID qui a impacté fortement l'activité des professionnels installés dans les Halles, l'association des commerçants a souhaité les accompagner et donner un souffle nouveau à son activité en axant son intervention sur la communication sur les réseaux sociaux.

Pour ce faire, l'association a fait appel à un chargé de communication dont la mission est de développer la présence des Halles sur les réseaux afin d'en faire la publicité et attirer ainsi une clientèle nouvelle.

La communication via les réseaux sociaux étant un enjeu majeur, il vous est proposé d'accorder à l'association des commerçants des Halles une subvention exceptionnelle lui permettant de poursuivre et développer cet axe d'intervention.

Après examen, il vous est proposé d' :

- Attribuer à l'association des commerçants des Halles une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000€, les crédits correspondants étant inscrits au budget 2021 en enveloppe à répartir
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 10 - COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME - Ouvertures dominicales des commerces de détail - Année 2022 - Modification des dates

Mesdames, Messieurs,

Selon la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite loi Macron, il est possible d'autoriser l'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an.

Par délibération du 27 septembre 2021, prise après consultation des divers représentants du secteur commercial, 12 dates avaient été retenues pour l'année 2022.

Il s'avère que suite à l'analyse du bilan commercial de l'été, la ville a été saisie d'une nouvelle demande de proposition de dates, à savoir :

- *le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver soit le 16 janvier 2022 sous réserve de modification de date*
- *le 2^{ème} dimanche des soldes d'hiver soit le 23 janvier 2022 sous réserve de modification de date*
- *le dimanche 20 février (vacances scolaires)*
- *le 1^{er} dimanche des soldes d'été soit le 26 juin 2022 sous réserve de modification de date*
- *le 2^{ème} dimanche des soldes d'été soit le 03 juillet 2022 sous réserve de modification de date*
- *le dimanche 14 août*
- *le dimanche 23 octobre (vacances scolaires)*
- *le dimanche 20 novembre*
- *le dimanche 27 novembre pour le Black Friday sous réserve de modification de date*
- *les dimanches 4, 11, 18 décembre 2022.*

Ces propositions de dates sont soumises à l'avis du Conseil Municipal. Ensuite, l'avis conforme de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée sera sollicité, avant décision définitive de Monsieur le Maire par arrêté.

Certains types de commerces ne sont pas concernés par ce dispositif :

*les commerces de l'ameublement, de l'équipement de la maison et d'articles de décoration font l'objet d'un accord collectif dans le département de l'Hérault, entre les syndicats de salariés et celui des employeurs déterminant certains dimanches qui ne coïncident pas forcément avec ceux proposés et qui prévaut sur toutes les décisions municipales des communes de l'Hérault

*les entreprises distributrices de véhicules font l'objet d'un arrêté municipal qui déterminera 5 dimanches maximum sur proposition du Conseil National des Professionnels de l'Automobile.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter la liste des dimanches pendant lesquels les établissements de commerces de détail seront ouverts en 2022 telle que proposée ci dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants : 48

Pour : 44

Contre : 2

Abstentions : 2

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 11 - CULTURE - Accueil en résidence de compagnies sur le site des Franciscains - demande de subvention auprès de la DRAC

Mesdames, Messieurs,

La ville de Béziers accueille sur le site des franciscains des compagnies en résidence. Dans ce cadre, ces dernières assurent des actions de médiation culturelle.

En ce sens, les résidences des compagnies permettent l'éveil du jeune public par la rencontre des artistes in-situ. Pour un même groupe et en fonction de l'âge, une initiation à l'art du spectacle en cours de création est proposée. Les enfants sont accompagnés par les enseignants ou animateurs. Ces ateliers d'éducation artistique et culturelle, sont organisés en direction des scolaires (écoles, collèges, lycées), en partenariat avec l'Éducation Nationale et des jeunes inscrits dans les Maisons de quartier.

Ces résidences privilégient également l'accueil de compagnies régionales.

La direction Régionales des Affaires Culturelles souhaite s'associer à cette démarche en participant à hauteur de 8 000 € pour l'accueil en résidences de compagnies sur le site des Franciscains dans le cadre du Plan Théâtre Résidence et à hauteur de 7 000 € dans le cadre du contrat de ville afin de privilégier l'accueil de compagnies régionales sur le site des Franciscains.

Après examen, il vous est proposé

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention de 8 000 € et de 7 000 € pour les actions précédemment citées,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 12 - CULTURE - Les rendez-vous de Riquet 'Tous en scène' - demande de subvention auprès de la DRAC

Mesdames, Messieurs,

Un mercredi par mois le théâtre des Franciscains ou le théâtre municipal accueille des enfants de 6 à 12 ans accompagnés par un parent autour d'ateliers de pratiques artistiques permettant la découverte et l'expérimentation des métiers du théâtre.

Des professionnels, mais aussi des acteurs culturels associatifs locaux (2 à 3 personnes par séance) animent les ateliers : pratique du cirque, fabrication de marionnettes, découverte des

métiers techniques du théâtre (régie, son,...) ; les publics sont tantôt acteurs, tantôt metteurs en scène.

La direction Régionales des Affaires Culturelles souhaite s'associer à cette action en participant à hauteur de 2 500 €.

Après examen, il vous est proposé :

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention de 2 500 € pour l'action qui se déroule en 2021 et s'intitule : Les rendez-vous de Riquet « Tous en scène »

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 13 - CULTURE - Demande de subvention annuelle suite à la réalisation des opérations d'archéologie préventive

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales et leurs groupements réalisant des diagnostics d'archéologie préventive peuvent bénéficier directement d'une subvention de l'Etat, attribuée par arrêté du ministre chargé de la culture.

Il revient ainsi aux DRAC, et notamment aux services régionaux de l'archéologie (SRA), d'assurer le calcul des montants à allouer, en lien étroit avec les collectivités territoriales concernées, et le versement des crédits.

Conformément à l'article R.524-34 du code du patrimoine, la Ville de Béziers demande dès lors auprès de la DRAC Occitanie et au titre de l'exercice 2021 une subvention de 77 715,94 €, correspondant aux opérations d'archéologie préventive réalisés sur le territoire de la commune et dont les rapports finaux d'opérations ont été rendus entre le 1/10/20 et le 31/05/21 au Service régional d'Archéologie.

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document et à effectuer toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 14 - CULTURE - Convention Région Occitanie - Inventaire du patrimoine

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Béziers a décidé de s'engager dans une démarche d'inventaire de son patrimoine, en lien avec le plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (PSMV) et le Plan-objet actuellement mis en œuvre en collaboration avec la DRAC Occitanie. Elle souhaite mettre à niveau la documentation dont elle dispose afin de la mettre en ligne sur les bases de données régionales et nationales.

Dans ce cadre, la Ville de Béziers va conduire des opérations d'inventaire général sur son territoire, avec un accompagnement technique et financier de la Région Occitanie, et selon un programme validé par une convention d'une durée de trois ans, et conformément à un cahier des clauses scientifiques et techniques défini annuellement entre les deux parties. La mission démarrera le 1^{er} décembre 2021 et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2024.

L'objectif de cette opération vise au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier de la Ville de Béziers, dont découlera la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère de la Culture.

Les actions projetées vont se décliner en différents volets :

- inventaire du patrimoine
- numérisation et mise aux normes des données recueillies
- constitution du fonds de connaissance nécessaire à l'élaboration des règlements de protection des patrimoines
- sensibilisation des publics

La mission sera confiée au service Béziers Patrimoines dont les agents seront formés à cet effet par le service régional de l'Inventaire qui apportera également son soutien technique pour la prise en main de la base de données Gertrude.

Enfin, pour mener à bien cette opération, la Région Occitanie s'engage à accompagner financièrement la Ville de Béziers à hauteur de 50 % de la rémunération d'un agent à temps plein.

Une convention financière annuelle fixera les modalités de calcul et de versement de l'aide. Pour l'année 1 du partenariat, la subvention de la Région sera de 8000€.

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention-cadre et la convention financière relatives à ce partenariat
- d'autoriser l'encaissement sur le compte de la Trésorerie Municipale des subventions allouées chaque année par la Région Occitanie dans le cadre de cette opération d'inventaire
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 15 - CULTURE - Salle de loisirs associatifs Zinga Zanga - Modification des conditions de mise à disposition à titre gratuit, ainsi que du tarif

Mesdames, Messieurs,

Le secteur du spectacle vivant a gravement été impacté par la crise sanitaire. Afin d'aider et inciter la reprise de la programmation culturelle, la Ville de Béziers souhaite adopter un tarif plus attractif pour la salle Zinga Zanga.

La délibération du 25 Mai 2009, toujours en vigueur à ce jour, accorde une mise à disposition gratuite de la salle, lorsque l'utilisateur procède à quatre locations du lieu dans l'année civile (la 5ème location est donc gratuite)

Il est demandé d'accorder une extension de cette gratuité des réservations effectuées, sur 2 ans entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2023.

De plus, sur cette même période, il serait souhaitable de pouvoir accorder aux producteurs qui occuperont uniquement une demi-jauge, soit au maximum 600 places assises, une remise de 33 % sur le prix initial du catalogue des tarifs tout assis de 2 113,00 €. La somme à régler par le preneur sera de : 1 415,71 €.

Après examen, il vous est proposé :

- d'accorder la gratuité pour une 5^{ème} occupation de salle réalisée entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2023,
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 16 - CULTURE - Organisation du Concours de Chant Lyrique - Convention Ville de Béziers / Association Les Amis du Bel Canto - Avenant N°2

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 16 décembre 2019, a été validée une convention définissant les conditions de partenariat entre la commune de Béziers et l'association Les Amis du Bel Canto pour l'organisation du Concours International de Chant Lyrique.

Cette manifestation devait avoir lieu les 17, 18 et 19 avril 2020 mais en raison des directives liées au Covid 19, il a été décidé de l'annuler en 2020, de la reporter par délibération en date du 16 septembre 2020 aux 16, 17 et 18 avril 2021 et de l'annuler encore une fois à cause de la crise sanitaire.

La manifestation est reportée en 2022 et se déroulera les 29 avril, 30 avril et 1^{er} mai au théâtre municipal.

L'association ayant déjà perçu la somme de 20 000 euros prévue pour couvrir les frais liés à la mise en œuvre de cet événement, conserve ce montant pour l'organisation du concours l'année prochaine.

Un avenant à la convention est établi entre la Ville et l'association.

Après examen, il vous est proposé :

- d'accepter la conclusion de l'avenant N°2 à la convention établie par délibération du 16 décembre 2019, et à l'avenant N°1 établi par délibération en date du 21 septembre 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Votants : 48

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

OBJET : 17 - PERSONNEL - Mise à jour du tableau des emplois

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient également à ce même organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

En effet, la nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Dans cet objectif et pour faire suite à la nomination des agents aux avancements de grades et aux promotions internes, des postes ont été créés lors de la séance du conseil municipal de juillet.

Il convient désormais de procéder à la suppression des postes devenus vacants suite à ces mouvements d'effectifs.

Lors de la séance du 8 novembre 2021, le Comité Technique a été saisi pour avis sur les suppressions ci-dessous :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

FILIÈRE SOCIALE :

GRADE	SUPPRESSION
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ere classe	1 à Temps complet
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2e classe	3 à Temps complet
Assistant socio-éducatif	2 à Temps complet

FILIÈRE ADMINISTRATIVE :

GRADE	SUPPRESSION
Rédacteur principal 2e classe	2 à Temps complet
Adjoint administratif principal	4 à Temps complet et 1 à Temps non complet
Adjoint administratif principal 1ere classe	3 à Temps complet et 1 à Temps non complet
Adjoint administratif principal 2° classe	2 à Temps complet et 1 à Temps non complet

FILIÈRE TECHNIQUE :

GRADE	SUPPRESSION
Technicien	1 à Temps complet
Technicien 1ere classe	4 à Temps complet
Agent de maîtrise	5 à Temps complet
Adjoint technique	5 à Temps complet et 10 à Temps non complet
Adjoint technique 1ere classe	4 à Temps complet et 1 à Temps non complet
Adjoint technique 2e classe	26 à Temps complet et 10 à Temps non complet

FILIÈRE CULTURELLE :

GRADE	SUPPRESSION
Adjoint territorial du patrimoine	1 à Temps non complet
Adjoint territorial du patrimoine principal 2° classe	1 à Temps complet

FILIÈRE SPORTIVE :

GRADE	SUPPRESSION
Éducateur des activités physiques et sportives	1 à Temps non complet

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE :

GRADE	SUPPRESSION
--------------	--------------------

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Puéricultrice	1 à Temps complet
Auxiliaire de puériculture 1ere classe (ancienne grille)	1 à Temps non complet
Auxiliaire de puériculture 1ere classe	1 à Temps non complet
Auxiliaire de puériculture 2e classe	1 à Temps non complet
Cadre supérieur de santé 1ere classe	1 à Temps complet

FILIÈRE SÉCURITÉ :

GRADE	SUPPRESSION
Garde-champêtre chef	1 à Temps complet
Brigadier	5 à Temps complet
Brigadier-chef principal	2 à Temps complet

FILIÈRE ANIMATION :

GRADE	SUPPRESSION
Animateur	1 à Temps complet
Animateur principal 1ere classe	2 à Temps complet
Adjoint territorial d'animation	3 à Temps complet
Adjoint territorial d'animation principal 1ere classe	1 à Temps complet

SANS FILIÈRE :

GRADE	SUPPRESSION
Assistante maternelle	2 à Temps complet

En conséquence, il vous est demandé :

- de valider les suppressions de postes nécessaires à la mise à jour du tableau des emplois,
- de valider le tableau des emplois ci-joint,
- d'autoriser M. le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 48

Pour : 47

Contre : 1

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 18 - SCOLAIRE - Don de mobilier scolaire communal en faveur de l'école du village libanais de Koum Arab

Mesdames, Messieurs,

Le village de Koum Arab, situé dans le nord du Liban, a lancé un appel à dons concernant du mobilier scolaire afin de rendre fonctionnelle son école.

Compte tenu que le pays du cèdre se trouve dans une situation économique et sociale difficile, la Commune de Béziers qui attache une importance toute particulière à ses écoles, ne pouvait qu'être sensibilisée à cette demande et a souhaité y répondre, d'autant plus qu'elle dispose de mobilier scolaire d'occasion en bon état.

Des contacts ont été pris avec les responsables de ce village libanais, notamment le Maire, M. Aboud Souleyman ainsi que le directeur de l'école, M. George Fadh Matar et la proposition de la Ville a été accueillie chaleureusement,

Après examen, il vous est donc proposé :

- d'effectuer un don de mobilier scolaire d'occasion non utilisé, appartenant à la commune de Béziers, pour une valeur estimée à 2530 € (dont la liste détaillée figure en annexe) et ce, en faveur de l'école du village libanais de Koum Arab,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l' Elu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 19 - SCOLAIRE - Labellisation de la Cité éducative Béziers centre-ville. Convention cadre

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 6 avril 2021, le Conseil municipal de la Ville de Béziers a présenté, à l'unanimité, la candidature de la Ville de Béziers à l'obtention du label « Cités éducatives ».

Le label « Cités éducatives » est un programme interministériel porté par les Ministères de la Ville et du Logement et de l'Éducation Nationale.

Il souligne une attention particulière en faveur des territoires prioritaires et fragilisés, via une mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs pour la réussite de l'enfance et de la jeunesse dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, autour de l'école.

L'ambition de ce programme est d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la petite enfance jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire en coordonnant l'ensemble des moyens publics et des acteurs éducatifs d'un territoire dans une démarche globale et innovante.

Par un courrier en date du 14 octobre 2021, co-signé par le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, la Ministre déléguée chargée de la Ville et la secrétaire d'État chargée de l'Éducation prioritaire, le quartier Centre Ville de la Ville de Béziers a été labellisé au titre du programme « Cités éducatives ».

Cette labellisation ouvre droit à l'attribution de financements spécifiques qui s'élèvent à la somme de 1 200 000 €, répartis comme suit :

- 200 000 € en 2021
- 400 000 € en 2022
- 400 000 € en 2023
- 200 000 € en 2024

Il convient désormais de signer la convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative du quartier Centre Ville de la Ville de Béziers actant l'engagement de l'ensemble des partenaires que sont la Ville de Béziers, la Préfecture du Département, le Rectorat de l'académie et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dans ce dispositif.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De conclure la convention cadre tripartite de labellisation de la Cité éducative du quartier du centre ville de Béziers
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer cette convention.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 20 - SCOLAIRE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Béziers et l'établissement public local d'enseignement Jean Moulin - Dispositif de Réussite Educative

Mesdames, Messieurs,

L'objectif du Dispositif de Réussite Éducative est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Il vise à rendre effective l'égalité des chances pour les jeunes des quartiers défavorisés habitant dans les quartiers «politique de la Ville» et scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Les actions de soutien menées dans ce cadre prennent la forme de développement de projets éducatifs, sportifs, culturels ou de santé. Ces projets peuvent être individuels ou collectifs et ils nécessitent l'implication des parents qui restent la première référence des enfants et leur soutien quotidien.

Les actions engagées s'inscrivent dans un projet plus global et se déroulent essentiellement hors du temps scolaire. Elles ne se substituent pas à l'action éducative assurée par l'école, ni aux dispositifs existants portés par d'autres institutions.

La Ville de Béziers est engagée dans le Dispositif de Réussite Éducative et en a confié la gestion administrative et financière à l'Établissement Public Local d'Enseignement Jean Moulin.

Par le biais de ce dispositif, la Ville et l'État mobilisent à la fois les partenaires locaux institutionnels impliqués dans des missions éducatives mais aussi des moyens matériels.

Afin de mener à bien l'ensemble de ses actions, la Ville de Béziers a souhaité formaliser par une convention d'objectifs, les engagements de l'Établissement Public Local d'Enseignement Jean Moulin afin de préciser le cadre dans lequel celui-ci doit développer l'action du Dispositif de Réussite Éducative et lui apporter un soutien financier de 15.000 €. Ces crédits sont inscrits au budget de l'année en cours.

Après examen, il vous est proposé :

- de donner un avis favorable à cette convention d'objectifs et de financement,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer les formalités nécessaires à l'exécution de la présente convention.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 21 - SCOLAIRE - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'association Unis Cité

Mesdames, Messieurs,

Unis-Cité a pour objet d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour des jeunes de tous horizons (les "volontaires d'Unis-Cité"), en leur proposant de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité. L'association leur apporte une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

Les maisons de quartier sont des espaces de rencontres et de loisirs, qui ont pour but de favoriser le lien social, culturel et intergénérationnel. Ces équipements sont des lieux d'échanges, de transmission d'information et d'écoute pour les habitants. Ils proposent un espace collectif favorisant la rencontre entre jeunes. C'est dans ce cadre que les équipes de jeunes volontaires d'Unis-Cité Béziers pourront mettre leur générosité et leur énergie au service des actions menées au sein des Maisons de Quartier. Par conséquent, la Ville de Béziers et Unis-Cité Béziers ont décidé de formaliser un partenariat visant à renforcer les actions des maisons de quartier. La présente convention a pour objectif d'établir les conditions générales et les moyens de réalisation des missions de plusieurs équipes de jeunes volontaires en service civique de l'antenne de Béziers de l'association Unis-Cité, au sein des Maisons de Quartier de la Ville.

Les volontaires en service civique renforceront les équipes d'animation sur les actions suivantes :

- Animations et actions menées par les accueils de loisirs, les secteurs Seniors, Famille et Jeunesse
- Soutien aux animations en lien avec le numérique.
- Participation ponctuelle à des événements.

Après examen, il vous est proposé :

- de donner un avis favorable à cette convention de partenariat,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer les formalités nécessaires à l'exécution de la présente convention.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 22 - SCOLAIRE - Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat

Mesdames, Messieurs,

La Commune par délibération en date du 6 avril 2021 a fixé sa participation à 500€ /élève de maternelle et d'élémentaire pour l'année 2021.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, dite « loi Blanquer », abaisse l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans à compter de la rentrée scolaire 2019.

L'article R442-44, modifié par Décret n°2019-1555 du 30 décembre 2019 prévoit en ce qui concerne les classes élémentaires et pré-élémentaires, que les communes de résidence sont tenues de prendre en charge, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'État.

La Ville de Béziers a réévalué le montant de sa participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat à 600 € pour l'année 2021, par élève domicilié sur la Commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour l'exercice 2021.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter cette nouvelle disposition,
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'él(u)e délégué(e) à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

Votants : 48
Pour : 46
Contre : 1
Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 23 - SCOLAIRE - Participation des communes de résidence aux frais de scolarisation d'un élève dans une école publique de la Ville

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.212-8 et R. 212-21 du code de l'éducation, la Ville de Béziers a réévalué le coût moyen de scolarisation d'un enfant à partir du compte administratif 2019 en fonctionnement. Ainsi, la participation annuelle des communes de résidence aux frais de scolarisation d'un élève dans une école publique de la Ville, à compter de l'exercice 2022, est portée à :

- . 1 197€ pour un élève en maternelle,
- . 410€ pour un élève en élémentaire.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter ces nouvelles dispositions,
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'él(u)e délégué(e) à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 24 - SOCIAL - Convention d'objectifs entre la Ville de Béziers et La Bastide des Artistes

Mesdames, Messieurs,

L'association « la bastide des artistes » a pour objet principal de proposer des activités artistiques, manuelles, culturelles, et d'organiser des sorties à thèmes.

Les diverses disciplines que l'association propose sont encadrées par des intervenants professionnels. Ainsi, chaque adhérent a la possibilité de découvrir, d'améliorer ou de maîtriser des techniques au sein d'un espace convivial.

L'association propose également des visites guidées, en coopération avec les services de la Ville et participe aux activités programmées par les maisons de quartier.

Elle organise et coordonne des manifestations culturelles qui favorisent le lien social.

Elle s'inscrit dans une dynamique collaborative avec la maison de quartier Albert Camus et notamment son accueil de loisirs en permettant aux publics de découvrir des activités artistiques et culturelles. Par ailleurs, elle participe activement à l'ensemble des manifestations de la maison de quartier. Cette coopération favorise la transversalité et renforce la mixité des publics, axe essentiel du projet de la maison de quartier Albert Camus.

Afin de mener à bien l'ensemble de ses actions, la Ville de Béziers a souhaité formaliser par une convention d'objectifs, les engagements de l'association « la bastide des artistes » afin de préciser le cadre dans lequel celle-ci doit développer son action et lui apporter un soutien financier de 33.000 €. Ces crédits sont inscrits au budget primitif.

L'association devient ainsi partie prenante du projet de la maison de quartier Albert Camus.

Après examen, il vous est proposé :

- de donner un avis favorable à cette convention d'objectif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer les formalités nécessaires à l'exécution de la présente convention.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 25 - SOCIAL - Subvention d'Equipement en faveur de l'association "Espace Renaissance"

Mesdames, Messieurs,

L'association « Espace Renaissance », reconnue d'intérêt général, dont le siège social est à Montpellier et dont l'antenne biterroise occupe actuellement des locaux à la « Maison Jean Moulin », accompagne les enfants maltraités, violentés, malades, handicapés ou défavorisés ainsi que leurs parents.

Elle a pour projet de construire, à côté du Centre Hospitalier de Béziers, une maison destinée à héberger les parents d'enfants hospitalisés et qui ne peuvent, en raison de l'éloignement ou de difficultés de dessertes, regagner leurs domiciles chaque soir.

Cette maison sera la troisième, après celles de Juvignac et de Saint Georges d'Orques, édifiée par l'association.

Dans ce cadre, « Espace Renaissance » mettra à disposition des parents éligibles, moyennant un paiement de nuitée modique, et après signature d'un contrat d'hébergement, une dizaine de chambres.

La maison abritera les bureaux de l'association et celle - ci offrira également la possibilité aux autres structures intervenant dans le secteur de l'enfance en difficulté, de disposer de locaux dans ce lieu.

Le bâtiment sera implanté sur un terrain situé Esplanade Rosa Park, Avenue Armand Vaquerin, d'une superficie de 991 m², dont 781 m² appartiennent à l'OPH Béziers Méditerranée Habitat, le surplus nécessaire à l'opération constituant des voiries communales.

Par délibération de son Conseil d'administration en date du 22 octobre 2021, l'OPH Béziers Méditerranée Habitat a accepté de vendre les 781 m² précités à « Espace Renaissance », au prix de 26 936,69 € H.T, soit 32 324,03 € T.T.C. et ce, conformément à l'avis de l'administration des Domaines.

Afin de pouvoir lancer son projet, « Espace Renaissance » a sollicité la commune de Béziers ainsi que la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (CABM), pour l'acquisition de ce terrain.

Compte tenu de l'intérêt manifeste que présente cette opération, portée par une association bénéficiant d'une reconnaissance fiscale, les aides suivantes seront accordées à « Espace Renaissance » :

- versement d'une subvention d'équipement de 18 470 € par la commune de Béziers et versement d'une subvention d'équipement de 13 854 € par la CABM ; la somme de ces 2 subventions s'élevant à 32 324 € et couvrant l'acquisition des 781 m² vendus par l'OPH Béziers Méditerranée Habitat,
- Cession à titre gratuit, par la commune de Béziers d'une partie de voirie communale afin que l'association « Espace Renaissance » puisse disposer de la totalité des 991 m² du terrain

concerné pour réaliser son projet ; (cette cession fera l'objet, ultérieurement, d'une délibération du Conseil Municipal car soumise au préalable à enquête publique).

Après examen, il vous est proposé :

- d'attribuer à l'association «Espace Renaissance» une subvention d'équipement de 18 470 € dont une convention précisera notamment les conditions de versement ; les crédits correspondants étant prévus au budget 2021, au chapitre 204, article 20422,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer une convention entre la Ville de Béziers et l'association «Espace Renaissance», ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 26 - SPORTS - Subvention exceptionnelle pour les Étoiles du Rail

Mesdames, Messieurs,

Le club des Étoiles du Rail vient, une fois encore, de montrer la qualité de la formation qu'il propose à ses adhérentes.

Lors des sélections qui se sont déroulées à Montélimar les 27 et 28 août, deux jeunes licenciées se sont qualifiées pour les Championnats d'Europe organisés en Croatie du 20 au 24 octobre.

Un tel déplacement engendre des coûts importants difficilement supportables pour les finances du club.

La Ville se propose de soutenir les Étoiles du Rail en lui accordant une subvention exceptionnelle de 1 600 € afin de le soutenir dans l'organisation de ce déplacement.

Après examen, il vous est proposé :

- d'accorder au Club des Étoiles du Rail une subvention exceptionnelle de 1 600 € afin de participer aux frais de déplacement engendrés par le déplacement en Croatie à l'occasion des Championnats d'Europe,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants : 48
Pour : 47
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

OBJET : 27 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE - Dissimulation des réseaux aériens avenue Jean Moulin (secteur de la Trinité) 2020-0003-LV Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de programmation et de subventions auprès d'Hérault Energies

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de travaux d'électricité et d'éclairage public avenue Jean Moulin (secteur Trinité), la Ville envisage de réaliser des travaux de dissimulation des réseaux aériens. Hérault Energies a estimé ces travaux et a transmis à la Ville un plan de financement prévisionnel joint en annexe.

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

- Travaux d'électricité :	50 620,23
€	
- Travaux d'éclairage public :	3 190,56
€	

- Total de l'opération :	53 810,30
€	

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Énergies (fonds propres et/ou financeurs) :	25
699,50 €	
- La TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Énergies :	7
787,73 €	
La dépense prévisionnelle de la Ville est de :	20
323,07 €	

Après examen, il vous est demandé :

- d'accepter le projet Dissimulation des réseaux aériens avenue Jean Moulin (secteur Trinité) pour un montant prévisionnel global de :

53 810,30 € TTC.

- d'accepter le plan de financement proposé,

- de solliciter les financements/subventions les plus élevés possibles de la part d'Hérault Energies,

- de solliciter Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Élu Délégué à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente délibération,

et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 28 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE - Convention de servitude pour ouvrages de distribution d'électricité éclairage public et télécommunications : Dissimulation des coffrets électriques rue André Chénier - Dossier : 2021-0050-LV

Mesdames, Messieurs,

La ville est propriétaire de la parcelle MP 775.

Dans le cadre d'une convention de servitude pour ouvrages de distribution d'électricité éclairage public et télécommunications, Hérault Energie souhaite bénéficier d'une servitude rue André Chénier à Béziers pour y établir à demeure la pose de 5 coffrets électriques encastrés, d'une reprise de branchement électrique sur façade ainsi que la pose d'une borne de réseau télécom.

Conformément à l'article 3, les servitudes notifiées dans la présente convention ne feront l'objet d'aucune indemnisation par le Syndicat.

Cette convention prend effet à compter de la date de signature par les parties.

Après examen, il vous est demandé :

- d'approuver ladite convention et les travaux à réaliser,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Élu Délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 29 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE - Convention de réalisation des travaux et d'entretiens : travaux de confortement d'un support catenaire à proximité de la gare de Béziers. SNCF RESEAU / VILLE DE BEZIERS

Mesdames, Messieurs,

Au cours des travaux de renforcement d'un support caténaire effectués à l'automne 2018 à proximité de la parcelle MS240, avenue du Président Wilson, propriété de la Ville de Béziers, SNCF Réseau a mis en place 2 haubans d'ancrage provisoire sur cette parcelle après accord des services techniques de la Ville de Béziers.

A ce jour, compte tenu des difficultés techniques pour effectuer le remplacement du support caténaire concerné, le bureau d'étude de la SNCF préconise de conserver les 2 haubans existants et de les fiabiliser par la mise en place de massifs d'ancrage en béton.

Afin de réaliser ces travaux, SNCF Réseau va solliciter une entreprise spécialisée pour une intervention sur la parcelle cadastrée MS240 sur la commune de Béziers, propriété de la ville de BEZIERS.

SNCF RESEAU assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi des travaux et mandatera une entreprise pour la réalisation des travaux.

D'autre part SNCF Réseau sollicite un accès permanent pour l'entretien des massifs d'ancrage futurs suite ces travaux.

L'accès à la parcelle, la réalisation de travaux et de l'entretien sur la parcelle propriété de la Ville de Béziers, objet de cette convention, par SNCF Réseau et les entreprises mandatées permettront de répondre aux objectifs de sécurisation des installations et des circulations ferroviaires.

Il est donc convenu entre les parties d'établir la présente convention afin de fixer les modalités d'exercice de la présente convention.

Après examen, il vous est demandé :

- d'approuver la convention de réalisation des travaux et d'entretiens de confortement d'un support catenaire à proximité de la gare de Béziers.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer la présente convention et tous les documents nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité